

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2013
PROCES VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le	10 juillet 2013
Approuvé en Conseil Municipal le	08 octobre 2013
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2013 – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 4) Désignation d'un titulaire pour la Commission d'Ouverture des Plis de Délégations de Services Publics - Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 5) Rapport sur le choix du mode de gestion du service public de stationnement sur et hors voirie - Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 6) Convention relative à la refacturation de l'action de Maître POUJADE dans le contentieux « Aire d'accueil des gens du voyage » - Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 7) Subvention parlementaire 2013 de Monsieur Christian CAMBON – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 8) Indemnisation du propriétaire exproprié de la parcelle T8 îlot A dans le cadre d'un traité d'adhésion et cession du bien à l'aménageur – Opération des Hauts de Joinville – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 9) Indemnisation de la SCM Groupe Médical du 40 bis rue de Paris – Locataire de la parcelle U161 – îlot E dans le cadre d'un traité d'adhésion – Opération des Hauts de Joinville – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 10) Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 11) Extension de l'ouverture du multi-accueil Estienne d'Orves – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 12) Convention d'objectif avec l'Association Joinvillaise d'Aide à Domicile – Rapporteur : Madame Marie-Paule de FABREGUES
- 13) Poursuite de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 14) Définition des ratios Promus/Promouvables – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 15) Tableau des effectifs – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 16) Dénomination de l'Allée Henri DUNANT – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 17) Tarifs d'occupation du domaine public – Périmètre du Port de Plaisance – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 18) Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

La séance est ouverte à 20 h 30

Le Maire empêché, elle est présidée par Madame Chantal DURAND, 1^{ère} Adjointe au Maire

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS
ADJOINTS	Mme Chantal DURAND	☒	☐		☐
	M. Patrice GENTRIC	☒	☐		☐
	Mme Marie-Paule de FABREGUES	☒	☐		☐
	M. Jean-Jacques GRESSIER	☒	☐		☐
	M. Michel DESTOUCHES	☒	☐		☐
	Mme Jeannine CHERY	☒	☐		☐
	M. Patrice POSEZ	☒	☐		☐
	Mme Virginie TOLLARD	☒	☐		☐
	M. Pierre MARCHADIER	☒	☐		☐
Majorité municipale	M. Francis SELLAM	☒	☐		☐
	Mme Chantal ALLAIN	☒	☐		☐
	Mme Jennie PETIT	☒	☐		☐
	Mme Nadine MIRAULT	☒	☐		☐
	Mme Nadine CREUSOT	☒	☐		☐
	M. Brahim BAHMAD	☒	☐		☐
	Mme Amèle SELLAM	☐	☒	Brahim BAHMAD	☐
	M. Jean-Marie PLATET	☒	☐		☐
	Mlle Isabelle PERCHE	☐	☒	Chantal ALLAIN	☐
	M. Alain BARUGEL	☒	☐		☐
	Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT	☐	☒	Nadine MIRAULT	☐
	M. Boutaïeb KADDANI	☒	☐		☐
	M. Jean-Michel LAMBERT	☐	☒	Boutaïeb KADDANI	☐
	M. Benoit WILLOT	☒	☐		☐
	M. André MAIZENER	☒	☐		☐
	M. Marc VERSTRAETE	☒	☐		☐
	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	☐	☒	Yves TAMET	☐
	M. Yves TAMET	☒	☐		☐
	M. Olivier AUBRY	☒	☐		☐
liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »	Mme Sylvie MERCIER	☐	☒	Areski OUDJEBOUR	☐
	M. Areski OUDJEBOUR	☒	☐		☐
	Mme Sandra GRELLIER	☐	☐		☒
	M. Gérard OUTTIER	☐	☒	Olivier AUBRY	☐

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	24
Nombre de membres excusés représentés	07
Absents	02

* *

*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

Mme Chantal DURAND : Mes chers collègues, en l'absence de Monsieur le Maire qui est juridiquement empêché à la suite d'une hospitalisation, je suis amenée à présider ce conseil. Avant de le démarrer, je tiens à vous donner quelques nouvelles de notre maire dont l'état de santé évolue très bien et que, par voie de conséquence, nous espérons revoir très vite parmi nous. Il m'a chargé de transmettre ses remerciements à tous ceux et toutes celles d'entre vous qui lui ont fait part de signes de sympathie.

1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Mme Jennie PETIT est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire.

1	DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
<i>Le Conseil désigne à l'unanimité Mme Jennie PETIT</i>	

* *
*

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2013

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 2 et demande s'il y a des demandes de modification.

2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2013	
Le Conseil approuve le procès verbal par :		
pour	20	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Nadine MIRAULT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »).
contre	-	-
abstention	4	M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis » - M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, liste « Joinville en Mouvement »
Ne prennent pas part au vote : M. Olivier DOSNE, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jennie PETIT, Mme Amèle SELLAM, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. André MAIZENER, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Sandra GRELLIER.		

* *
*

3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 3. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions.

3	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>	

* *
*

4 DESIGNATION D'UN TITULAIRE POUR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DE DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 4. Il demande s'il y a des questions.

M. Benoît WILLOT : C'est une prise d'acte, est-on d'accord ?

Mme Chantal DURAND : C'est une prise d'acte, oui. Il n'y a pas de vote, je pense.

4

DÉSIGNATION D'UN TITULAIRE POUR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DE DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Suite à la démission du Conseil Municipal de M. André BIZEUL, constate qu'il est pourvu à son remplacement par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste soit M. Alain BARUGEL.

* *
*

5 RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT SUR ET HORS VOIRIE

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 5 et demande s'il y a des questions.

M. Benoît WILLOT : Des questions, pas uniquement, mais tout de même une prise de position sur un dossier que nous voyons arriver devant le Conseil.

Je voulais d'abord que les choses soient très claires. Nous n'avons aucune objection de principe au fait qu'on puisse avoir, dans une ville, un système de stationnement payant. C'est parfois une bonne solution. C'est tout à fait discutable, tout à fait admissible. Après, il existe toujours des questions, celles de la pertinence et de l'opportunité. C'est sur ces deux points que je voudrais revenir en regardant un petit peu quelle a été aussi la politique ces dernières années sur Joinville.

D'abord, on m'a récemment reproché de m'intéresser à l'histoire du stationnement payant à Joinville. Il s'agit d'une histoire assez triste pour les contribuables joinvillais. Il faut donc garder ce genre de choses en mémoire. Deuxièmement, il existait un dispositif de stationnement à Joinville. Un parking existait à la gare du RER. Il y avait aussi quelques places de stationnement prévues dans différentes zones, notamment aux Canadiens, et il existait tout un système de stationnement par disque qui permettait de séparer les différents besoins des usagers. Ceux qui venaient pour prendre le RER et qui avaient besoin de stationner avaient le parking du RER. C'était pratique. Ceux qui venaient pour visiter nos commerces, pour venir dans les services publics avaient ce dispositif du disque de stationnement qui était un dispositif qui, bon an mal an, ne fonctionnait pas si mal que cela, et ce, pendant de nombreuses années à Joinville.

On supprime le parking du RER et il existe évidemment un effet qui était prévisible, annoncé par ceux - et nous en étions - qui examinaient cette situation en disant qu'il y aurait un report du stationnement des usagers du RER qui en ont besoin sur des zones de commerces ou des zones où l'on avait besoin d'un autre mode de stationnement. C'est ce que l'on constate. Maintenant, on vient nous dire que cela ne marche plus et qu'il faut maintenant rendre payant le stationnement dans les rues. Je dirais qu'il existe tout de même un aspect assez curieux sur cet enchaînement de décisions. Sur le principe, on peut toujours en discuter, mais on en vient maintenant à la question de l'opportunité. Ensuite, je dirais un mot sur cette question de la pertinence. L'opportunité est qu'on est tout de même dans une période où beaucoup de personnes ont le sentiment que leur niveau de vie est particulièrement malmené ces temps-ci et c'est un sentiment que nous sommes quelques-uns à partager. C'est un point qui n'est pas négligeable. Cela me paraît difficile, dans ces circonstances, de prendre des décisions, de manière trop nette, et de renforcer la difficulté que peuvent rencontrer pas mal de gens. Je ne crois pas que ce soit le rôle d'une ville, lorsqu'elle n'y est pas strictement

obligée, de prendre des décisions qui vont rendre plus difficile la vie des gens sur le plan financier. Cela me paraît être, en ce moment, particulièrement peu opportun, en l'occurrence.

On en revient à une question de pertinence. Quel dispositif de stationnement payant ? La question n'est pas uniquement la question technique d'une délégation, mais ce qu'il va en être de ce stationnement et ce que sera la situation des résidents par rapport à ce système de stationnement payant : quel sera le périmètre, quels seront les éléments nécessaires pour se prononcer ? Nous n'avons pas, sur ce sujet, les informations qui nous permettent de nous prononcer. Pour ces trois questions, ces éléments de gestion de ce qu'est la situation du stationnement dans la ville, ces éléments d'opportunité et ces éléments de pertinence, en ce qui me concerne, je serai contre le projet qui nous est présenté ce soir.

Mme Chantal DURAND : Je vais tout de même apporter quelques réponses à tes interrogations. C'est triste pour les Joinvillais, certes, mais nous sommes pratiquement la seule ville aux alentours à ne pas appliquer le stationnement payant. L'utilisation du disque est telle que tout le monde sait que cette utilisation est très mal faite et que les infractions à l'utilisation sont très fréquentes. Ensuite, pour le parking de la gare du RER, tout le monde sait, dans cette assemblée, pourquoi il n'existe plus et tout le monde sait que la ville de Paris a refusé de nous accorder les places demandées. Là, pour le coup, ces arguments ne me paraissent pas, même si je les entends, complètement fondés. Sur l'opportunité et le niveau de vie, certes, nos compatriotes connaissent tous des difficultés. Simplement, il va y avoir des zones déterminées avec différents tarifs correspondant notamment à un tarif résident qui sera très modique. Enfin, quel périmètre ? Effectivement, il va y avoir trois zones : une zone de proximité qui est la zone Paris et Gallieni, une zone un peu plus éloignée sur les rues autour de la rue de Paris et une zone permettant un stationnement de quatre heures, mais pas au-delà de quatre heures, avec des tarifs différents.

L'administration : On en a beaucoup débattu en CCSPL, comme lorsqu'on a fait la délégation de marchés forains, et je sais que cela peut être frustrant dans le cadre de cette procédure-là, mais on n'en est pas à définir précisément le périmètre, la tarification, comment cela va se passer exactement dans le détail. Cela viendra par la suite et la commission d'ouverture des prix dans laquelle l'opposition est représentée aura d'ailleurs toute latitude, au moment de l'examen des candidatures et des offres, pour intervenir et le Conseil Municipal, in fine, votera le contrat et le choix du délégataire. Par contre, il est certain que pour qu'une politique de stationnement fonctionne, il faut qu'elle soit verbalisée. C'est le principe, en fait. La verbalisation est le premier levier pour qu'une politique de stationnement fonctionne et la verbalisation nous coûte cher à nous, collectivité. C'est vrai que le stationnement payant, aujourd'hui, est un levier utilisé par toutes les collectivités en France, pour équilibrer les charges de leur politique de stationnement.

M. Olivier AUBRY : La circulation et le stationnement - je crois qu'il ne faut pas oublier que les deux sont liés - sont une question cruciale à Joinville. J'avoue qu'on a beaucoup de mal à retrouver une cohérence dans la politique que vous menez depuis quelques années en matière de stationnement et de circulation. Cela a été rappelé, vous avez supprimé un très grand nombre de places et vous ne vous êtes pas trop inquiétés, en amont, de savoir où et comment les remplacer. La question est intervenue ensuite. Nous avons tout de suite vu les difficultés et nous n'avons pas ménagé nos efforts pour en rappeler les conséquences. Vous nous avez ensuite conseillé d'aller nous garer à Saint-Maur, à Champigny et à Nogent. Un audit a ensuite été fait, qui a coûté cher et dont on n'a pas vraiment vu l'utilité. Aller vers une réglementation, oui. Laquelle, c'est justement ce qu'il faut définir. Je constate que vous présentez ce projet en fin de mandat. Cela veut dire qu'il sera appliqué, si j'ai bien compris, au minimum dans un an. Cela veut dire que vous engagez la future municipalité. Je trouve que, vu la difficulté que pose le stationnement, il aurait fallu vous y prendre bien avant et bien en amont. Il aurait tout de même fallu, dans un sujet qui concerne le quotidien des Joinvillais comme usagers de l'automobile ou comme piétons ou les deux, une concertation beaucoup plus approfondie plutôt que de nous présenter un projet qui est, si j'ai bien compris, quasiment ficelé tout en étant flou parce qu'il existe des points d'interrogation.

Mme Chantal DURAND : Ce n'est pas ficelé, Olivier.

M. Olivier AUBRY : Il existe tout de même un projet qui est là. Vous êtes fataliste, vous dites qu'il faut faire payer. Pourquoi ? Je n'en sais rien. Je pense que cela doit être l'aboutissement d'une concertation. Lorsque je parle des Joinvillais, ce sont les riverains, les associations de quartier qui sont représentatives et les commerçants, les artisans qui ont leur mot à dire. Aller vers une réglementation, oui, mais il faut la définir avec les Joinvillais sur un sujet qui les concerne au quotidien. J'ai trouvé qu'il existait une grande dégradation dans les rapports sur ce sujet à Joinville depuis quelques années et je pense que la façon dont vous vous y êtes pris n'est pas vraiment la meilleure.

Mme Chantal DURAND : Merci Olivier, pour ton intervention. Dont acte. Il ne me semble pas qu'en début de mandat, c'était une priorité. Il existait des questions très importantes à régler qu'il me semble bien que le Maire et son équipe ont réglées. Maintenant, on peut en arriver à d'autres sujets. Concernant les timings, on peut tout dire et son contraire, mais nous prenons acte.

M. Francis SELLAM : Je crois qu'il est important de rappeler que l'audit qui a été fait a bien démontré qu'il existait assez de places sur Joinville, que la problématique de Joinville-le-Pont était la rotation sur les axes principaux où se trouvent les commerces et qu'il fallait impérativement motiver le turn-over des voitures face aux commerces. C'était vraiment la problématique qui a été relevée par rapport à cet audit qui n'a pas coûté si cher par rapport à ce qu'il nous a produit. Faut-il accueillir les voitures des Campinois et des autres villes ou faut-il accueillir 1500 salariés sur Joinville-le-Pont ? Je crois que vous avez fait votre choix, nous avons fait le nôtre qui est d'accueillir la BRED, une grande banque, et une activité économique supplémentaire. Vous avez fait votre choix, nous avons fait le nôtre et je pense que nous en sommes bien responsables.

Mme Chantal DURAND : Cette question était déjà à l'ordre du jour de l'ancienne municipalité où Monsieur le Maire disait que nous n'avions pas vocation à accueillir ni les Campinois ni les Saint-Mauriens. Je ne veux pas mettre en cause qui que ce soit, mais je rappelle simplement l'histoire.

M. Olivier AUBRY : C'est une façon très orientée de présenter les choses.

Mme Chantal DURAND : Non, c'est simplement un constat.

M. Olivier AUBRY : C'est très bien de faire venir des entreprises, mais il faut en mesurer toutes les conséquences en amont, avant, et pas devant le fait accompli, après.

5	RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT SUR ET HORS VOIRIE	
LE CONSEIL, après en avoir délibéré, par : – Décide d'approuver le principe de l'exploitation du stationnement sur et hors voirie dans le cadre d'une délégation de service public. – Décide d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le principe de la délégation de service public, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du code général des collectivités territoriales. – Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.		
pour	24	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
contre	7	M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), M. Benoît WILLOT, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement
abstention	-	-

* *
*

6 CONVENTION RELATIVE À LA REFACTURATION DE L'ACTION DE MAÎTRE POUJADE DANS LE CONTENTIEUX « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

M. Marc VERSTRAETE : Comme l'a souvent dénoncé dans cette enceinte notre collègue, Monsieur Benoît WILLOT, je constate, avec mes colistiers de gauche, que la liste de Joinville ne respecte pas la loi Besson qui stipule l'obligation pour les communes de plus de 5000 habitations, de créer une aire d'accueil pour les gens du voyage. Cela est un acte grave venant de la part d'élus de la République. Il va de soi de protéger le Bois de Vincennes, propriété de la ville de Paris. Ceci étant, ce ne sont pas 25 à 28 emplacements qui vont dénaturer l'harmonie du Bois. Par contre, bien d'autres installations dans ce Bois n'auraient jamais dû voir le jour. Vous avez mon explication de vote, je voterai contre.

Mme Chantal DURAND : J'ai une question à te poser, Marc. Où veux-tu mettre l'aire de voyage sur Joinville ?

M. Marc VERSTRAETE : Il existe effectivement des endroits le long de l'autoroute. Ce n'est pas un endroit idéal, c'est certain parce qu'il y a énormément de pollution phonique et atmosphérique, mais on aurait pu mettre des aires de voyage transitoires et provisoires.

M. Benoît WILLOT : Soyons clairs, rien n'interdit que nous ayons une démarche intercommunale pour créer une aire d'accueil des gens du voyage, mais, par contre, ce qui est interdit est de ne pas appliquer la loi. Je suis désolé, une loi existe.

Mme Chantal DURAND : Ma réponse est qu'il n'existe pas de schéma départemental sur cette question.

M. Benoît WILLOT : La loi n'impose absolument pas une application après l'approbation. Il s'agit d'une loi d'application. C'est une obligation pour toutes les communes. Qu'il n'y ait pas de schéma départemental, c'est très regrettable. On sait pourquoi. Il existe des manœuvres qui font qu'on ne peut pas approuver un schéma départemental. Je le regrette. Je souhaite qu'il existe un schéma départemental, mais ce n'est pas cela qui nous exonère de notre obligation d'assurer le respect de la loi. Soyons clairs, on est sur de nouvelles manœuvres, des manœuvres dont j'ai déjà dit ce que j'en pensais la fois précédente. On continue à s'acharner. Il existe des villes qui font des efforts pour appliquer la loi et Dieu sait que ce n'est pas simple, et d'autres qui disent : « *C'est un scandale, vous appliquez la loi* ». Des parlementaires ont voté cette loi. Ils pouvaient la changer s'ils n'étaient pas d'accord. Il y a eu d'autres majorités pendant pas mal d'années. Une fois que la loi est en œuvre, qu'on l'a votée et qu'on ne l'a pas abrogée au Parlement, c'est tout de même un peu difficile, après, de dire : « *C'est un scandale qu'une commune veuille appliquer la loi* ». On est tout de même dans un cadre assez bizarre en termes de comportement. Je tiens à dire qu'en l'occurrence, je ne comprends pas cet acharnement à poursuivre des procédures sur ce sujet. Les choses ont été dites, il y a eu des prises de position. Maintenant, il faudrait un avocat. C'est peut-être bien pour nos collègues du barreau qui vont gagner un peu d'argent de cette façon-là. Je ne vois vraiment pas l'intérêt de la ville dans cette affaire de poursuivre des procédures inutiles, qui n'auront pas d'effet et qui sont simplement une façon polémique d'instrumentaliser la justice à des fins clairement électorales. J'y suis donc totalement opposé.

Mme Chantal DURAND : Merci Benoît, pour ton opinion.

M. André MAIZENER : Je fais juste un petit commentaire au passage sur un des arguments, sur la protection du site. Ce projet n'est pas né d'aujourd'hui. Je ne le connaissais pas. Je l'ai lu en profondeur et il m'a convaincu de sa pertinence pour la ville de Paris. C'est le travail de six ans avec une recherche acharnée. Vous parlez des emplacements à Joinville, mais les problèmes se posent à Paris aussi. Il existait un autre emplacement à côté de la place Balard qui, devant l'opposition de centaines de personnes, n'a pas pu être choisi. Pour moi, un des arguments est la dénaturation du site. Cela fait mal à entendre parce que voilà une zone qui était quasiment en friche, délabrée, que le projet se propose de réhabiliter. Moi qui suis né dans la région (Nogent), j'ai toujours vu des gens du voyage dans le Bois de Vincennes. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. La commission des sites qui avait refusé le projet dans un premier temps, je le rappelle, est revenue sur sa décision et l'a approuvé avec 11 voix sur 12 (une voix contre et 11 voix pour). Ce ne sont pas seulement des gens liés au pouvoir en place. Parler de « dénaturation des sites » par rapport à des gens dont la vocation est de veiller à les protéger... Quant à l'urbanisme, les bâtiments qui sont prévus ne sont pas des bâtiments en dur et immuables. Ce sont des bâtiments dans des matériaux qui peuvent être... Je trouve que les arguments sont assez faibles d'un point de vue juridique et, comme mon collègue, je pense que cette procédure est assez inutile et coûteuse.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

Mme Chantal DURAND : C'est dommage que cette aire des gens du voyage n'ait pas été installée à Balard. Nous n'aurions pas eu ce débat ce soir.

6	CONVENTION RELATIVE À LA REFACTURATION DE L'ACTION DE MAÎTRE POUJADE DANS LE CONTENTIEUX « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »	
<i>LE CONSEIL, après en avoir délibéré, par :</i>		
– Décide d'approuver la convention ci-annexée de répartition des frais engagés pour l'action contentieuse contre le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le Bois de Vincennes et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.		
pour	26	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
contre	5	M. Benoit WILLOT, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M André MAIZENER, M. Yves TAMET, M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement »)
abstention	-	-

* *
*

7 SUBVENTION PARLEMENTAIRE 2013 – PROJET ASSOCIATIF SUTOR-ATELIER LYLART

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 7 et demande s'il y a des questions.

M. Marc VERSTRAETE : C'est simplement une explication de vote. Lors de ce Conseil Municipal, je salue l'excellente initiative de Monsieur le Sénateur, Christian CAMBON. Je tenais publiquement à l'en féliciter.

M. Benoit WILLOT : Je suis d'autant plus sensible à ce projet que j'avais proposé à Monsieur le Maire de solliciter le Sénateur CARVOUNAS pour exactement le même projet et, à l'époque, Monsieur le Maire m'avait dit : « *Ce ne sera pas possible parce que ce n'est pas un dossier qui est faisable* ». Je suis donc très satisfait que cela se fasse avec quelqu'un d'autre. Cela ne pose aucun problème. Nous solliciterons sur d'autres projets à d'autres moments. L'essentiel est que ce projet se fasse. J'en suis ravi et, comme mon ami Marc, je prie de transmettre à Monsieur CAMBON nos remerciements pour sa participation à cette opération qui est tout à fait intéressante et que nous soutenons totalement.

M. Jean-Marie PLATET : Ce dossier d'Egalité rentre entièrement dans le CUCS de Joinville. C'est un dossier que je soutiens au titre de la politique de la ville puisqu'on subventionne cette association dans le cadre de la politique de la ville. Pour moi, ce dossier social est prioritaire et c'est une très bonne initiative du Sénateur-Maire.

7	SUBVENTION PARLEMENTAIRE 2013 – PROJET ASSOCIATIF SUTOR-ATELIER LYLART
LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :	
– Autorise le Maire à solliciter auprès de Monsieur Christian CAMBON, Sénateur du Val de Marne, une subvention au titre du fonds de réserve parlementaire 2013, d'un montant de 20 000 €, afin de participer au financement de la réhabilitation de l'ancienne Boulangerie de la résidence Égalité pour étendre les activités associatives de SUTOR	

* *
*

8 INDEMNISATION DU PROPRIÉTAIRE EXPROPRIÉ DE LA PARCELLE T8 ILOT A DANS LE CADRE D'UN TRAITE D'ADHÉSION ET CESSION DU BIEN A L'AMÉNAGEUR – OPÉRATION DES HAUTS DE JOINVILLE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

M. Benoît WILLOT : S'agissant d'opérations techniques, le principe de traité d'adhésion, nous en sommes d'accord. Bien que nous n'approuvions pas l'ensemble de l'opération, il n'est pas question que nous nous opposions à ces opérations qui nous paraissent tout à fait conformes au cadre légal de la loi en général.

8	INDEMNISATION DU PROPRIÉTAIRE EXPROPRIÉ DE LA PARCELLE T8 ILOT A DANS LE CADRE D'UN TRAITE D'ADHÉSION ET CESSION DU BIEN A L'AMÉNAGEUR – OPÉRATION DES HAUTS DE JOINVILLE
	<i>LE CONSEIL, après en avoir délibéré, par :</i> – Autorise la conclusion d'un traité d'adhésion amiable avec la Banque Régionale d'Escompte et de Dépôts, 18 quai de la Rapée, 75012 Paris, pour la parcelle T 8, située 10 rue de Paris à Joinville-le-Pont, d'une superficie de 934 m², sur laquelle est édifiée un immeuble de 2 niveaux, occupé par un commerce. – L'indemnité globale est de 1 347 400 € (1 224 000 euros au titre de l'indemnité principale et 123 400 euros au titre de l'indemnité de remploi). Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu le traité d'adhésion défini à l'article 1^{er} seront à la charge de la ville. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par la ville à compter du jour de la signature du traité d'adhésion. – Autorise, dès la prise de possession de l'immeuble, la cession à Eiffage Aménagement situé 3 avenue Morane-Saulnier- BP46- 78141 Vélizy Villacoublay Cedex, de la parcelle visée à l'article 1 dans les conditions prévues au Traité de concession. – Le prix de la cession est de 1 347 400 €, augmenté des frais, droits et honoraires de toute nature qui auront été payés par la ville dans le cadre du Traité d'Adhésion. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la cession définie aux articles 1 et 3 seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente. – Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.
pour	28 Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), M. Benoît WILLOT, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement »)

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

contre	-	-
abstention	2	M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
<i>M. Alain BARUGEL absent de la séance ne prend pas part au vote</i>		

* *
*

9 INDEMNISATION DE LA SCM GROUPE MÉDICAL DU 40 BIS RUE DE PARIS – LOCATAIRE DE LA PARCELLE U 161 – ILOT E DANS LE CADRE D'UN TRAITE D'ADHÉSION – OPÉRATION DES HAUTS DE JOINVILLE

M. Jean-Jacques GRESSION donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Là, on découpe un espace. On voit bien que la SCM perd quelque chose. Le médecin en lui-même a aussi une perte. Là, il n'est pas indemnisé. Comment cela se passe-t-il ?

M. Jean-Jacques GRESSION : Il est relogé.

M. Benoit WILLOT : Le relogement est une chose. Il n'est pas relogé au même endroit. N'y a-t-il pas d'effet sur... ? C'est l'aménageur qui s'en charge ?

M. Jean-Jacques GRESSION : Tout à fait.

M. Benoit WILLOT : L'aménageur se charge de l'ensemble de ces aspects et il existe un accord entre l'aménageur et le médecin.

M. Jean-Jacques GRESSION : Tout à fait.

9	INDEMNISATION DE LA SCM GROUPE MÉDICAL DU 40 BIS RUE DE PARIS – LOCATAIRE DE LA PARCELLE U 161 – ILOT E DANS LE CADRE D'UN TRAITE D'ADHÉSION – OPÉRATION DES HAUTS DE JOINVILLE
<i>Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Chantal DURAND.</i> <i>Après en avoir délibéré, par :</i> – Autorise la conclusion d'un traité d'adhésion, avec la SCM « Groupe Médical du 40bis rue de Paris », titulaire d'un bail professionnel sur la parcelle U 161, 40 bis rue de Paris à Joinville-le-Pont, d'une superficie d'environ 20 m² et occupée en tant que cabinet médical. – L'indemnité globale est de 13 620 € au titre de l'indemnité principale. Aucune indemnité de remploi n'est nécessaire, la SCM « Groupe Médical du 40 bis rue de Paris » pouvant poursuivre son activité dans l'autre partie du Cabinet, située sur la parcelle U2. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu le traité d'adhésion défini à l'article 1^{er} seront à la charge de la ville. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par la ville à compter du jour de la signature du traité d'adhésion. – Conformément au Traité de concession, le montant de l'indemnisation augmenté des frais, droits et honoraires de toute nature qui auront été payés par la ville dans le cadre du traité d'adhésion seront remboursés par le concessionnaire à première demande de la Ville. – L'annexe 10 de la délibération n° 25 du 02 avril 2013, relative à l'indemnisation du Docteur LOTERMAN, est supprimée. – Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.	
	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

pour	28	Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaieb KADDANI, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), M. Benoit WILLOT, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement »)
contre	-	-
abstention	2	M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
M. Alain BARUGEL absent de la séance ne prend pas part au vote		

* *

10 CONVENTION RELATIVE À LA VÉRIFICATION DES CONDITIONS DU REGROUPEMENT FAMILIAL

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 10 et demande s'il y a des questions.

10	CONVENTION RELATIVE À LA VÉRIFICATION DES CONDITIONS DU REGROUPEMENT FAMILIAL
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – décide d'approuver la convention ci-annexée à intervenir avec le Préfet du Val-de-Marne et La Directrice Territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, ayant pour objet la vérification des conditions de regroupement familial et autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.	

* *

11 EXTENSION DE L'OUVERTURE DU MULTI-ACCUEIL ESTIENNE D'ORVES

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Si ma mémoire est bonne, nous avons déjà approuvé ce projet lors du précédent conseil, financièrement. J'y serai favorable, autant que la fois d'avant. Simplement, je ne me souviens pas si la fois précédente, puisque je ne le vois pas mentionné, nous avons eu un avis du CCTP qui me paraît nécessaire. Il n'existe pas de nécessité. De toute façon, je suis pour.

Mme Jeannine CHERY : C'était vraiment un besoin.

11	EXTENSION DE L'OUVERTURE DU MULTI-ACCUEIL ESTIENNE D'ORVES
<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Émet un avis favorable à l'ouverture le mercredi du multi-accueil Estienne d'Orves, à compter du 19 août 2013 et approuve en conséquence la modification du règlement de fonctionnement de celui-ci : <i>Préambule 1^{er} paragraphe :</i> « ...du lundi au vendredi. » <i>Article 13 1^{er} paragraphe :</i> « L'établissement est ouvert du lundi au vendredi... »	

* *
*

12 CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION JOINVILLAISE D'AIDE À DOMICILE (AJAD)

Mme Marie-Paule de FABREGUES donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Pour les autres organismes, peut-on avoir aussi des conventions triennales, désormais ?

Mme Marie-Paule de FABREGUES : Oui, il suffit de le demander.

M. Benoit WILLOT : Je suis donc favorable au fait qu'il y ait une convention et au fait qu'elle soit triennale pour cet organisme comme pour les autres qui en feraient la demande, bien évidemment.

12	CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION JOINVILLAISE D'AIDE À DOMICILE (AJAD)
<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Approuve la convention d'objectif avec l'Association Joinvillaise d'Aide à Domicile 2013-2015 et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.	

* *
*

13 POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Il s'agit d'un petit progrès et j'ai bien entendu la complexité du dispositif ; cela me paraissant être un euphémisme en l'occurrence. La gestion des Ressources Humaines est toujours très complexe. C'est simplement sur la notion « expérimentale » que j'aurais bien aimé savoir. La logique est tout de même de développer ce système. Si je comprends bien, c'est le système d'entretien qui est décidé et ses modalités qui sont expérimentales. Ou est-ce le système d'entretien qui est expérimental et on pourrait revenir, le cas échéant, à une notation si on en décidait ?

Mme Chantal DURAND : Non.

L'administration : La suppression de la notation en 2015 est actée. Ce qui est expérimental c'est d'appliquer la réforme avant sa prise d'effet obligatoire.

M. Benoit WILLOT : Le seul effet est que nous avançons par rapport à l'obligation légale. Est-ce cela, le caractère expérimental ?

Mme Chantal DURAND : Oui. En fait, il s'agit d'un vrai changement pour les fonctionnaires par rapport à l'existant. C'est compliqué. C'est bien connu dans les grandes entreprises, mais c'est vrai qu'au niveau des collectivités territoriales, cela l'est moins.

M. Yves TAMET : Que signifie exactement « *une certaine complexité dans le processus administratif* » ? Pourrais-je avoir une mise en lumière ?

L'administration : En fait, la mise en lumière, ce sont tous les petits tirets que vous avez derrière la délibération. On a des délais de formalité extrêmement courts entre la convocation de l'agent à l'évaluation, l'évaluation, le compte-rendu que l'on doit rédiger, lui notifier, qu'il doit contresigner ou sur lequel il doit s'opposer et faire un recours. Globalement, il faut comprendre qu'on a des chefs de service qui évaluent plus

de 50 agents et qui doivent rédiger entre 40 et 50 rapports dans un temps très court puisque toutes les évaluations se font entre septembre et décembre. Ce sont les délais de convocation, les courriers de convocation, la rédaction des comptes-rendus qui doivent être notifiés dans un délai de dix jours maximum, les observations de l'agent extérieur. C'est simplement le processus calendaire qui n'est pas assez souple pour nous et la plupart des agents n'en ont rien à faire d'avoir le compte-rendu en 10 jours ou en 15 jours. Ce n'est pas vraiment une question pour eux. La question est que ce soit contradictoire et qu'il existe un processus de recours possible. C'est cela qui leur importe.

M. Yves TAMET : D'après vous, cela s'est-il bien déroulé sur ces trois ans ?

L'administration : Oui, cela s'est bien déroulé parce que les cadres A ont l'habitude d'être évalués, ils ont la culture de l'évaluation et parce qu'ils sont peu nombreux.

M. Yves TAMET : À ce moment-là, il n'y a pas 50 rapports à faire.

L'administration : Là, on passe aux catégories B et, ensuite, on va élargir aux catégories C.

M. Yves TAMET : Ce que je lis, c'est que l'expérimentation s'est bien déroulée, même si nous reconnaissons une certaine complexité dans le processus. J'ai compris qu'on faisait le bilan des 10, 11, 12.

L'administration : Je peux vous dire, Monsieur TAMET, que pour avoir effectué moi-même cinq ou six évaluations, avoir rédigé cinq entretiens d'évaluations un peu charpentés sur des agents de catégorie A et les avoir notifiés en moins de dix jours, ce n'est pas confortable. Je me mets à la place du chef de régie qui aura 20 ou 30 rapports à rédiger, je me dis que ce processus administratif, s'il n'est déjà pas confortable pour moi qui suis dans mon bureau quasiment toute la journée, il le sera encore moins pour lui qui est sur le terrain toute la journée.

M. Yves TAMET : En 2014, prévoit-on d'expérimenter sur la catégorie C ?

L'administration : Absolument. L'idée est d'y aller progressivement.

M. Yves TAMET : Oui, mais il ne reste que deux ans.

Mme Chantal DURAND : Il existe aussi une formation nécessaire des cadres.

M. Yves TAMET : Cela dit, corrélativement, l'ancienne procédure de notation est supprimée.

L'administration : Absolument.

M. Yves TAMET : Cela ne s'ajoute pas, même si c'était un peu plus sur le respect du contradictoire, etc.

L'administration : La nature change. Objectivement, dans une procédure de notation, la question de l'évaluation est assez secondaire. Les objectifs fixés à l'agent annuellement, les moyens qui lui sont donnés, son plan de formation, s'il a rempli ses objectifs, toutes ces questions sont des questions qui, au moins sur les agents de catégorie C, étaient assez peu utilisées, comme outil. Cela change tout de même beaucoup la nature du processus.

13

POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide de mettre en place, à titre expérimental, l'entretien professionnel, au titre des années 2013 et 2014 pour les fonctionnaires titulaires appartenant aux catégories hiérarchiques A et B. Toutefois, cet entretien ne concernera pas les médecins territoriaux, psychologues ainsi que le Directeur Général des Services.

– Autorise la suppression corrélatrice de la procédure de notation administrative pour ces fonctionnaires.

* *
*

14 DEFINITION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES – PERSONNEL COMMUNAL

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Si j'ai bien suivi les années précédentes, il n'y a pas eu de souci dans les ratios votés pour leur application ?

Mme Chantal DURAND : Non, il n'y a pas eu de souci.

M. Benoit WILLOT : Nous serons donc d'accord avec ces propositions.

14

DÉFINITION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES – PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de ressources humaines en matière d'avancement de grade, d'adopter au titre de l'année 2013, les taux de promotions définis comme suit pour les cadres d'emplois ci-dessous visés :

– Autorise Monsieur le Maire à prononcer les avancements de grade sur cette base, sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

CADRES D'EMPLOIS D'ORIGINE	CADRES D'EMPLOIS D'AVANCEMENT	RATIOS D'AVANCEMENT
Attaché	Attaché Principal	100 % après examen professionnel
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	50 % au choix
		100 %
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100 % après examen professionnel
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	50 % au choix
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100 % après examen professionnel
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	50 %
Ingénieur	Ingénieur Principal	50 %
		100 %
Technicien	Technicien principal 2 ^e classe	100 % après examen professionnel
Technicien principal 2 ^e classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	50 % au choix
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	100 % après examen professionnel
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	20 %
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 % après examen professionnel
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	60 %
		100 %
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	100 % après examen professionnel
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	100 % après examen professionnel
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe	30 % au choix
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	100 % après examen professionnel
Educateur principal de jeunes enfants	Educateur Chef de Jeunes enfants	30 % au choix
ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	100 %
		50 %

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	50 %
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	100 % après examen professionnel
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	30 %
Animateur	Animateur principal 2 ^{ème} classe	100 % après examen professionnel
Animateur principal 2 ^{ème} classe	Animateur principal 1 ^{ère} classe	50 % au choix
		50 % au choix

* *
*

15 TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 15 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Je m'étais déjà félicité que l'on s'engage dans les emplois d'avenir. Je m'en félicite encore plus. Sur le type de contrats, c'est un contrat d'un an renouvelable dans la durée de trois ans, mais renouvelable de plein droit. On renouvelle s'il n'existe pas de dénonciation pour des raisons qui peuvent être objectives. Il existe bien sûr des périodes d'essai qui sont prévues, forcément courtes puisqu'on est sur un contrat d'un an. Les responsables des services sont-ils conscients de l'intérêt de cela ?

L'administration : En fait, on a une longue habitude des contrats aidés. C'est quelque chose qui est assez ancré dans les collectivités depuis les emplois jeunes et même les anciens contrats aidés qui existaient avant. On a déjà des contrats passerelles, des CUI. Objectivement, on a l'habitude. Ce qui est compliqué aujourd'hui, c'est de conserver les personnes recrutées dans le poste. Globalement, elles acceptent le poste, elles restent un peu et, dès qu'elles trouvent un emploi ou quelque chose qui les intéresse plus, elles repartent. C'est vrai que, du coup, on a du mal, pour l'instant, à projeter ces agents-là sur la pérennité du poste, d'autant que, globalement, on est une collectivité qui a toujours eu tendance à pérenniser les emplois, même après la fin des contrats.

15

TABLEAU DES EFFECTIFS				
-----------------------	--	--	--	--

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Emploi d'avenir	1		6	7

* *
*

16 DENOMINATION DE L'ALLEE HENRI DUNANT

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Je suis tout à fait favorable et mon ami Marc VERSTRAETE me faisait remarquer qu'Henri Dunant tenait beaucoup à son engagement religieux aussi qui était un des éléments de son engagement humanitaire, et que c'était un protestant. Je voudrais simplement, à l'occasion de l'inauguration de la plaque un jour, qu'on puisse en profiter pour rendre hommage au Docteur Laurent-Elie BITTERLIN qui a

été le fondateur de la Croix-Rouge locale, du comité local de la Croix-Rouge de Saint-Maur-Joinville en 1870 et qui avait installé un hôpital dans les locaux du Parangon. On se rappellera que la bataille de Champigny a tout de même été extrêmement catastrophique. Il y a plus de 2000 morts à ce moment-là. Toute la population de Joinville et une grande partie de la population de Saint-Maur avaient dû quitter leurs villes. La Croix-Rouge démarrait sur notre ville à ce moment-là et c'est bien ce médecin qui avait créé ce comité, qui l'avait installé et qui avait fait fonctionner cet hôpital dans ce local. Je pense qu'à l'occasion de l'hommage à Henri Dunant, si on pouvait, en même temps, rappeler cette histoire et rappeler, pourquoi pas, la mémoire du Docteur Laurent-Elie BITTERLIN, ce serait, à mon avis, utile pour notre mémoire. On pourrait peut-être un jour, penser une plaque ou autre chose sur le Parangon. Ce serait bien si on le pouvait.

L'administration : Tu as tout à fait raison, Benoit. Du reste, Champigny, après 70, a été appelée Champigny-la-Bataille. Après, c'est devenu Champigny-sur-Marne.

Mme Chantal DURAND : La proposition sera remontée à Monsieur le Maire.

16	DÉNOMINATION DE L'ALLÉE HENRI DUNANT
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Décide de nommer la nouvelle voie contournant l'îlot B du quartier des Hauts de Joinville qui relie la rue de Paris à la rue Henri-Vel-Durand « Allée Henri Dunant ».	

* *
*

17 TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – PÉRIMÈTRE DU PORT DE PLAISANCE

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 17 et demande s'il y a des questions. Pour votre information, c'est une petite entreprise joinvillaise créée par deux jeunes très sympathiques à qui on donne leur chance. On ne peut pas le faire gratuitement puisque c'est impossible vis-à-vis de la concurrence. C'est pour cela qu'on applique un tarif très modeste.

17	TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – PÉRIMÈTRE DU PORT DE PLAISANCE
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Décide que les tarifs de stationnement dans l'enceinte du port de plaisance pour les installations mobiles (type camion vente, caravane de vente, etc.) visant la vente de produits alimentaires sont de 5 €/jour d'installation sans condition de surface. L'installation fera l'objet d'un permis de stationnement.	

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

Mme Chantal DURAND : Le Maire a reçu, dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil,

Question Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »	J'ai été partie prenante d'un recours collectif avec Monsieur AUBRY, Madame MERCIER, Monsieur OUTTIER et Madame GRELLIER, déposé le 10 septembre 2010 auprès du Tribunal administratif de Melun, à l'encontre de la déclaration d'utilité publique sur la ZAC des Hauts de Joinville. Nous avons été déboutés par le juge le 21 février 2013 et je me rends complètement à son arbitrage. Je ne ferai donc pas appel de cette décision. Pouvez-vous toutefois me préciser si cette procédure a impacté le calendrier de réalisation de la ZAC ?
Réponse de Mme Chantal	Monsieur le Conseiller Municipal, Vous avez contesté devant le Tribunal administratif l'utilité publique de la ZAC des

DURAND	Hauts de Joinville. Après presque 3 ans d'instruction, le Tribunal administratif de Melun a rendu ses conclusions le 21 février dernier, en rejetant votre recours et en ne retenant aucun des arguments invoqués. Il confirme ainsi la régularité de la procédure, l'information suffisante donnée au Conseil Municipal, la complétude des documents tels que l'étude d'impact, l'intérêt général du projet, son utilité publique et les choix d'aménagement. La Ville, convaincue du besoin d'agir pour revitaliser le quartier, n'a heureusement pas attendu ce jugement pour mener à bien son projet. Le calendrier de réalisation du programme suit normalement son cours. L'îlot B sera livré comme prévu à l'automne. Le démarrage des travaux de l'îlot A est toujours prévu à la rentrée scolaire 2013, quand le garage municipal aura déménagé. Nous travaillons avec l'aménageur à choisir les architectes qui réaliseront les îlots F (abritant le gymnase) et C. Vous aurez aussi constaté que nous poursuivons les acquisitions du foncier nécessaires à l'opération à l'amiable, c'est-à-dire sans avoir recours pour l'instant au juge de l'expropriation.
Question Du groupe « Joinville en mouvement »	Position des représentants de la municipalité dans les organisations dont elle est membre Chaque année, la ville présente les rapports des différents syndicats et associations dont la ville est membre. Pour l'année 2012, cela représente 850 pages à lire en quelques jours. Cependant, il n'est nulle part fait mention des positions des représentants de la ville dans les instances de ces structures. Serait-il possible d'avoir, par écrit, leur prise de position quant aux choix exprimés par les rapports (votes aux assemblées ou aux conseils notamment) ?
Réponse de Mme Chantal DURAND	Monsieur le Conseiller Municipal, Votre question me surprend. Tous les ans nous organisons un débat sur l'activité des syndicats auxquels la Ville adhère. Nous faisons un état des lieux rétrospectif des actions de ces syndicats et nous donnons des chiffres précis sur leurs interventions à Joinville. Les élus de la majorité présents à ce Conseil répondent donc, tous les ans, à vos multiples questions sur leurs prises de position, que ce soit en séance, dans les commissions municipales préparatoires ou en Commission Consultative des Services Publics Locaux, dans laquelle vous êtes représenté. L'absence chronique de l'opposition à ces commissions est peut-être la raison de votre manque d'information. À titre d'exemple : l'opposition n'a pas participé à la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est tenue hier soir et, à 4 commissions municipales qui se sont réunies ces dernières semaines, seul 1 élu de l'opposition a assisté à la séance de la commission dont il est membre. Vous avouerez qu'avec un taux absentéisme de près de 87,5 % il est difficile approfondir les sujets ! Je tiens toutefois à vous rassurer : cette année encore, nous aurons un débat sur les rapports d'activité de l'année 2012 et les élus qui nous représentent dans les instances de ces syndicats ne manqueront pas de faire état de leurs prises de position.
Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	Effectifs prévisionnels des écoles de la commune Pouvez-vous nous faire connaître les effectifs prévus dans les différentes écoles de la ville pour l'année 2013 ainsi que les éventuelles modifications du nombre de classes ?
Réponse de Mme Chantal DURAND	Les effectifs prévisionnels enregistrés pour la prochaine rentrée scolaire 2013/2014 sont à ce jour de: A / Ecoles Élémentaires : Élémentaire de Polangis : 448 élèves soit une moyenne de 26,35 élèves par classe sur la base de 17 classes. Élémentaire Bernard Palissy : 230 élèves soit une moyenne de 25,56 élèves par classe sur la base de 9 classes. Élémentaire du Parangon : 216 élèves soit une moyenne de 27 élèves par classe sur la base de 8 classes. Élémentaire Eugène Voisin : 213 élèves soit une moyenne de 26,63 élèves par

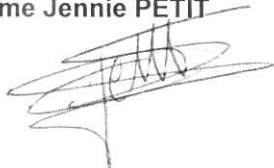
	classe sur la base de 8 classes. B / Ecoles Maternelles: Maternelles de Polangis : 228 élèves soit une moyenne de 28,50 élèves par classe sur la base de 8 classes. Maternelles P'tit Gibus : 158 élèves soit une moyenne de 31,60 élèves par classe sur la base de 5 classes. Maternelle du Centre : 191 élèves soit une moyenne de 27,29 élèves par classe sur la base de 7 classes. Maternelle Jean de la Fontaine : 108 élèves soit une moyenne de 27 élèves par classe sur la base de 4 classes. En fonction de ces données : l'ouverture d'une 17ème classe a déjà été décidée à l'école élémentaire de Polangis ; l'ouverture d'une 9ème classe est en projet sur l'école élémentaire du Parangon (la décision sera prise fin juin ou sur constat de rentrée) la réouverture d'une 6ème classe est en projet sur l'école maternelle P'tit Gibus (la décision sera prise fin juin). Aucune fermeture n'est envisagée pour la rentrée prochaine 2013/2014.
Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	État des services Autolib' et Vélib' Pouvons-nous avoir des informations sur l'utilisation des transports en libre-service, vélos Vélib' et voitures Autolib', dans les points d'accès à ces services à Joinville-le-Pont (chiffres d'utilisation et évolution) ?
Réponse de Mme Chantal DURAND	Je vais vous livrer dans un premier temps les chiffres de l'année 2012 relatifs à la station Vélib : - En ce qui concerne la provenance des usagers, 49 % d'entre eux viennent de Paris, 12,6 % de Saint-Maurice, 13,6 % de Joinville, 8,28 % de Vincennes et le reste d'autres villes de banlieues. - Les usagers se rendent majoritairement à Paris (38,7 %), à Saint-Maurice (29,24 %), à Joinville (14,06 %), et à Vincennes (6,63 %). - On constate donc ici que l'objectif de Velib', qui est de privilégier les trajets Paris/Banlieue est atteint. Velib' profite aussi aux trajets entre villes proches, y compris sur des trajets intra-muros. - Ce sont environ 15 vélos qui sont pris et déposés par jour sur la station, avec des pics de fréquentation très sensibles entre juin et septembre. - Si on analyse de façon plus globale le service Velib', on peut dire que Paris concentre 77,5 % des abonnés de longue durée et le Val-de-Marne 5,28 %. Joinville, avec 146 abonnés soit 1,15 % de la part départementale, se situe loin derrière Vincennes (17,95 %) ou Ivry (13,99 %), mais ce taux est finalement assez satisfaisant puisque nous disposons d'une seule station. Les abonnés de longue durée joinvillais sont majoritairement des hommes (58,22 %) de moins de 45 ans. Nous avons rencontré il y a quelques semaines le référent Vélib' de la société Decaux qui se félicitait du fonctionnement de la station qui est, pour lui, parfaitement dans le standard recherché en termes d'exploitation. J'en profite pour vous rappeler que nous demandons depuis toujours l'installation d'une deuxième station à la Ville de Paris, Place de Verdun. - En ce qui concerne Autolib, les tableaux de bord sont moins précis, mais plus récents. Les chiffres de prises et de déposes montrent une importante montée en puissance des stations. En effet en mars 2012, premier mois au cours duquel les 3 stations étaient en service, on a compté 79 prises de véhicules et 66 déposes. En mai 2013, on comptait 852 prises de véhicules et 918 déposes. 50 % environ des prises et des déposes concernent la station située Place de Verdun, 18 % la station Place Mozart et 32 % la station Place du 8 mai 1945. Sur la totalité des 819 stations que compte le système Autolib, qui regroupe 1763 véhicules, on compte 30 000 abonnements actifs. À Joinville nous avons 4 abonnements actifs en juillet 2012 et 99 un an plus tard. Les abonnés sont aux deux tiers des hommes, dont la moyenne d'âge est de 41 ans.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Le Secrétaire de Séance

Mme Jennie PETIT



Le Maire empêché

Le 1^{er} Adjoint au Maire de Joinville-le-Pont

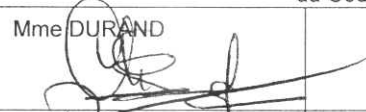
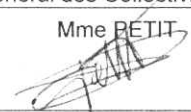
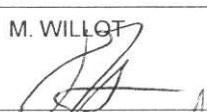
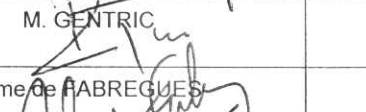
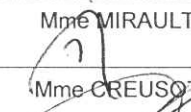
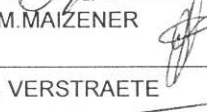
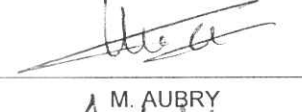
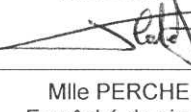
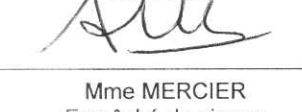
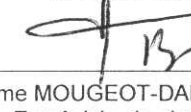
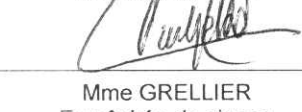
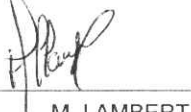
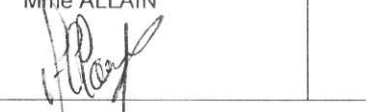


Chantal DURAND



CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 JUIN 2013

Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L 2121-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme DURAND 	Mme RETIT 	M. WILLOT 
M. GENTRIC 	Mme MIRAILL 	M. MAIZENER 
Mme de FABREGUES 	Mme CREUSOT 	M. VERSTRAETE 
M. GRESSIER 	M. BAHMAD 	Mme ASTEGIANI-MERRAIN Empêchée de signer, car absente lors de la séance
M. DESTOUCHES 	Mme SELLAM Empêchée de signer, car absente lors de la séance	M. TAMET 
Mme CHERY 	M. PLATET 	M. AUBRY 
M. POSEZ 	Mlle PERCHE Empêché de signer, car absente lors de la séance	Mme MERCIER Empêché de signer, car absente lors de la séance
Mme TOLLARD 	M. BARUGEL 	M. OUDJEBOUR 
M. MARCHADIER 	Mme MOUGEOT-DAMIDOT Empêchée de signer, car absente lors de la séance	Mme GRELLIER Empêchée de signer, car absente lors de la séance
M. SELLAM 	M. KADDANI 	M. OUTTIER Empêché de signer, car absent lors de la séance
Mme ALLAIN 	M. LAMBERT Empêché de signer, car absente lors de la séance	

